



Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

DECISION DU MAIRE
N° 2024-02

Vente de lots
de bois de chauffage

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/04/005 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant la récupération de bois de chauffage à l'occasion de divers chantiers communaux ;

Vu l'accord des acquéreurs,

DECIDE

Article 1 : Trois lots de bois de chauffage récupérés à l'occasion de divers chantiers communaux sont vendus comme suit :

- Madame Cécile ARNAL, domiciliée 19, le Haut Pussac 35320 TRESBOEUF
- Monsieur Jérémy BOUTIN, domicilié 13, rue de la Fauvette 35230 BOURGBARRÉ
- Monsieur Gabriel SALAUN, domicilié 6, rue des Sports 35320 CREVIN

Article 2 : Le montant total de la vente est de 650 €.

- Madame ARNAL pour 100 €
- Monsieur BOUTIN pour 450 €
- Monsieur SALAUN pour 100 €

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 5 février 2024

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le **07 FEV. 2024**
ID : 035-213500903-20240205-202402-AU